



Nota 1
Les côtes sont données à titre indicatif ; à charge de l'entrepreneur de réaliser sur place les relevés inhérents à l'exécution des ouvrages.

Nota 2
Le repérage des fenêtres s'effectue façade par façade, numéros croissant dans le sens des aiguilles d'une montre.

LEGENDE

- Sol + Mur
- Sol
- Mur
- Lessivage Mur
- Fenêtres

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	TRAVAUX DE REHABILITATION DANS LE CADRE DE LA REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE AU PALAIS DE JUSTICE DE BEAUVAIS	
	Maîtrise d'ouvrage MINISTERE DE LA JUSTICE - COUR D'APPEL D'AMIENS Représentant du Pouvoir Adjudicateur = DDE de l'Oise BP 317 - 40, rue Racine 60021 BEAUVAIS Cedex	
	PRO IND01	
Travaux de finitions Peinture et revêtements de sols PLAN DE REPERAGE - NIVEAU R+2-		ECH: 1/250 JUNI 2011